

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil de la Mairie à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **26 février 2026**

Délégués Titulaires en exercice : ..... 40    Délégués Suppléants en exercice : ..... 40    Délégués présents : ..... 22  
Délégués Titulaires présents : ..... 15    Délégués Suppléants présents : ..... 7    Délégués votants : ..... 23  
Délégués ayant donné procuration : 1

Mr Michel DESQUEYROUX donne procuration à Mme Adeline PORTET.

**Délégués titulaires présents** : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FEYRIT, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE.

**Délégués suppléants présents** : Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

**Délégués votants** : René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jacques DEJEAN, Michel DESQUEYROUX, Yannick DUFFAU, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FEYRIT, Eléna JAUMAIN, Sophie LAISNE, Pascal LOSSE, Cyril ROUILLON, Colin SHERIFFS, Christian SIMON, Bernard VINCENTE, Lucienne BIES, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Victor LIMA, Bernard PLAT, Adeline PORTET, Damien SUADEAU.

**Délégués excusés** : Mireille AVENTIN, Mickael CORTES, Michel DARROMAN, Eric DILLET, Cristèle DUMON, Denis ESPAGNET, François GUILLOMON, Gilles OLLIVIER, Jean-Claude RIBEIRO, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Patrice CHARBONNIER, Didier COURREGELONGUE, Eric DUCHAMPS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Jérémie GAILLARD, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Anne-Marie LONGO, Florence PAREJA, Serge POUJARDIEU, Lionel SOLANS, Didier TRISCOS.

**DÉLIBÉRATION N°2026-012 : Vote du budget 2026**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2021-07 il avait été décidé d'augmenter la participation de 0.40 € par an pendant 5 ans.

Toutefois, compte tenu des demandes des présidents des 3 communautés de communes, la cotisation pour 2026 sera maintenue à 5.60 € par habitant pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Le Président rappelle également que :

- la nomenclature M57 n'intègre plus de dépenses imprévues de fonctionnement (chapitre 022). Toutefois il est admis une fongibilité des crédits (excepté au chapitre 012) de chapitre à chapitre et de section à section :
  - Le taux de fongibilité maximum est de 7,5% des crédits réalisés en fonctionnement et en investissement.

## PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE BUDGET PRIMITIF 2026

ID : 033-243300696-20260310-DEL2026\_012-DE

FONCTIONNEMENT DÉPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitres	BP 2025	BP 2026	Chapitres	BP 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	223 550,00	185 410,00	013 - Atténuations de charges [Indemnités journalières emplois aidés]	28 423,24	22 200,00
012 - Charges de personnel	869 340,40	812 922,00	70 - Produits de services [Carsat/MSA/CNAV]	30 800,00	10 000,00
65 - Autres charges [Elus : Indemnités/Retraite/Formation/Frais mission]	36 500,00	44 100,00	74 - Dotations, subventions et participations	943 322,90	922 334,30
65 - Autres charges [excédent]	559 717,69	382 453,82	Participation CDC [5,60€]	331 570,40	333 104,80
66 - Charges financières	1 100,00	700,00	AMAH	344 534,00	396 000,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00	Région	107 314,00	82 508,00
68 - Dotations aux provisions	801,50	1 363,83	Département	88 800,00	55 944,00
			CAF	12 000,00	9 800,00
			Communes - conv assistance	30 000,00	23 977,50
			Europe		
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	Permis de louer	29 104,50	21 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	17 911,35	14 351,75	75 - Autres produits gestion courante	506,00	506,00
			042 - Opérations d'ordre de transfert	8 280,08	-
			R002 - Excédent antérieur reporté	707 588,72	491 261,10
<b>Sous total à voter</b>	<b>1 718 920,94</b>	<b>1 446 301,40</b>	<b>Sous total à voter</b>	<b>1 718 920,94</b>	<b>1 446 301,40</b>
INVESTISSEMENT DÉPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitres	RAR 2025	TOTAL [RAR + Propositions 2026]	Chapitres	RAR 2025	TOTAL [RAR + Propositions 2026]
16 - Emprunts	-	-	1068 - Affectation du résultat	-	-
20 - Frais d'étude + achats logiciels	-	2 000,00	45821 - Opérations pour comptes de tiers (FAP)	-	96 000,00
204 - Travaux FAP + MSA	-	-	45822 - Opérations pour comptes de tiers (MSA)	-	-
			45823 - Opérations pour comptes de tiers (Stop Exclusion)	-	72 000,00
21 - Matériel outillage, mobiliers	-	19 201,17	10222 - FCTVA	-	-
21 - Matériel informatique/Téléphonie	-	5 115,69	021 - Virement de la section de fonctionn.	-	-
23 - Travaux siège bâtiment	-	-	040 - Opérations d'ordre de transfert	0,00	14 351,75
45811 - Opérations pour compte de tiers (FAP)	4 784,31	100 784,31			
45812 - Opérations pour compte de tiers (MSA)	27 146,31	27 146,31			
45813 - Opérations pour compte de tiers (Stop Exclusion)	22 898,05	94 898,05			
040 - Opérations d'ordre de transfert	-	-			
D001 - Déficit d'investissement reporté	-	-	R001 - Excédent investissement reporté	-	66 793,78
<b>Sous total à voter</b>	<b>54 828,67</b>	<b>249 145,53</b>	<b>Sous total à voter</b>		<b>249 145,53</b>
DÉPENSES			RECETTES		
TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement		1 695 446,93	TOTAL GÉNÉRAL Fonctionnement + Investissement		1 695 446,93

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- Valider le taux de fongibilité de 7,5% pour chacune des sections
- Approuver le budget 2026 comme présenté ci-dessus

## Résultat du vote :

Votants : .....23 Abstention : .....0 Pour : .....23 Contre : .....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

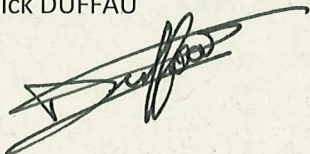
Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Yannick DUFFAU



PUBLIÉE LE :

Le Président,

Michel FEYRIT

